

# Demande d'autorisation avec dessins

pour l'érection d'un monument (avec épitaphe), d'un encadrement,  
d'un caveau, d'une cavurne (aspect et plan)

Ville de Hoenheim – Service à la population  
28 rue de la République – BP 33 – 67801 Hoenheim Cedex  
Tel : 03 88 19 23 60 – Courriel : [population@ville-hoenheim.fr](mailto:population@ville-hoenheim.fr)



Au cimetière :  NOUVEAU de HOENHEIM      Section ..... Rangée..... Numéro.....  
 ANCIEN de HOENHEIM

(à présenter en double exemplaire)

|   |   |
|---|---|
| Genre et couleur de la pierre   | .....<br>.....  |
| Genre de travail  | .....<br>.....<br><p>Le fondement envisagé pour le monument doit être indiqué dans les dessins annexés.<br/>Si le système Schwing doit être appliqué, il suffit de le mentionner sur la demande</p> |
| Désignation de l'épitaphe. Le modèle des lettres et grandeur naturelle est à joindre comme annexe – la répartition des lettres devra être visible sur le dessin | .....<br>.....<br>.....   |
| Esquissé et exécuté par   | .....<br>.....  |
| Nom, adresse et signature du requérant. Les travaux ne pourront être exécutés qu'avec le consentement du concessionnaire de la tombe                            | .....<br>.....<br>.....<br><p>Je suis concessionnaire de la tombe<br/>Date : ..... Signature :</p>  |
| Observations du service population  | Le service population doit être prévenu 48h avant les travaux. Ces derniers sont possibles du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h, et le vendredi de 8h à 12h.                               |

## AUTORISATION

L'érection du monument (encadrement) est autorisée.

Le règlement en vigueur ainsi que les prescriptions imposées devront être rigoureusement observés.

Les dimensions suivantes sont à respecter :

1m / 2m pour le monument (et 0,95m / 1,95m ou 1,05m / 2,05m si soubassement)

Pour les tombes à urnes : 1m / 1m (et 0,95m / 0,95m ou 1,05m / 1,05m si soubassement)

Hoenheim, le.....